

La supervision

Ce document synthétise la position du Conseil européen du mentorat et du coaching (European Mentoring and Coaching Council, EMCC) sur différentes questions souvent évoquées à propos de la supervision des coachs et mentors, et en particulier les suivantes :

1. Qu'est-ce que la supervision ?
2. Quelle durée de supervision est-elle nécessaire ?
3. Comment choisir un superviseur ?
4. Comment puis-je me former à la supervision ?
5. Comment devenir superviseur accrédité ?

1. Qu'est-ce que la supervision ?

La supervision est le processus interactif entre un mentor ou un coach, qui partage ses expériences de coaching ou de mentorat avec un superviseur afin d'être conseillé et de nouer un dialogue propice à la réflexion et à l'apprentissage collaboratif, pour le plus grand bénéfice du mentor ou du coach, de ses clients et organisations.

Le rôle du superviseur consiste à :

- Développer les compétences et aptitudes du coach/mentor
- Offrir un espace de support pour réfléchir aux expériences vécues au cours du travail avec les clients
- Favoriser des pratiques professionnelles de qualité conformes aux normes et à la déontologie.

Le Référentiel EMCC des compétences de supervision détaille six compétences clés :

1. Gestion du contrat et du processus de supervision

Établit et met en œuvre un contrat précis avec le supervisé et gère avec efficacité le processus de supervision.

2. Facilitation du développement

Aide le supervisé à améliorer sa pratique en mettant en place un processus d'accompagnement de la réflexion.

3. Promotion des normes professionnelles

Préconise activement le respect des normes de la profession, d'un code de déontologie ainsi que le développement professionnel continu.

4. Soutien au supervisé

Apporte au supervisé le degré de soutien nécessaire, en veillant à ce que le supervisé privilégie toujours son propre épanouissement.

5. Conscience de la relation

Connaît et sait gérer les multiples aspects de la relation qui se noue pendant le processus de supervision.

Et le cas échéant :

6. Supervision de groupes

Gère habilement les supervisés et la dynamique de groupe de façon à ce que tous les membres du groupe profitent de la supervision.

Le texte complet du [Référentiel EMCC des compétences de supervision est disponible sur le site Internet de l'EMCC.](#)

2. Quelle durée de supervision est nécessaire ?

L'EMCC estime qu'une heure de supervision des coachs/mentors est nécessaire pour 35 heures de pratique, avec un minimum de quatre heures par an réparties régulièrement sur l'année de préférence. Il est par ailleurs important de comprendre que la supervision est une forme de pratique de réflexion. La qualité de la réflexion qui intervient au cours du processus de supervision est primordiale. Les coachs et mentors sont encouragés à bien peser la nature, la durée et la fréquence de la supervision qui leur est nécessaire pour être accompagnés dans leur pratique professionnelle.

3. Comment choisir un superviseur ?

Nous vous recommandons d'utiliser les critères suivants pour choisir un superviseur :

- Il/elle possède une expérience de coach/mentor.
- Il/elle a l'habitude d'être supervisé et il/elle l'est de façon régulière.
- Il/elle a suivi une formation à la supervision et possède la qualification correspondante.
- Il/elle sait expliquer le cadre théorique qui sous-tend sa propre pratique du coaching/mentorat.
- Il/elle sait exposer un cadre théorique spécifique à la supervision.
- Il/elle démontre sa volonté de développement professionnel continu, pour il/elle-même et pour ses supervisés.
- Il/elle adhère et se conforme au [Code de déontologie global des coachs et mentors.](#)

L'EMCC reconnaît aussi que la supervision de coachs/mentors est une discipline évolutive et que, dans certains pays, il peut s'avérer difficile de trouver un superviseur répondant à tous les critères ci-dessus. À défaut d'un superviseur dûment formé et accrédité, l'EMCC vous

recommande de rechercher un professionnel possédant une longue expérience, à la fois variée et adaptée à votre situation.

[Consulter la liste des superviseurs accrédités par l'EMCC.](#)

4. Comment puis-je me former à la supervision ?

L'EMCC délivre des accréditations aux superviseurs individuels d'une part, et aux programmes de formation à la supervision d'autre part. Le label [European Supervision Quality Award \(ESQA\)](#) de l'EMCC est l'accréditation des programmes de formation. Les coachs et mentors désireux de devenir superviseurs sont invités à s'adresser aux organismes organisant des [programmes accrédités ESQA](#) pour plus de détails sur ces formations. Il existe d'autres prestataires organisant des formations aux compétences de supervision, semblables aux programmes ESQA. Il s'agit de programmes reconnus comme étant de niveau 5 et au-delà dans le Cadre européen des certifications (CEC, ou EQF pour European Qualifications Framework).

5. Comment devenir superviseur accrédité ?

Il est essentiel de comprendre que le fait de suivre un programme de formation accrédité ESQA ne donne pas droit à l'accréditation individuelle de superviseur délivrée par l'EMCC. Il faut pour cela déposer un dossier de candidature. Pour en savoir plus, consultez la page [Accréditation individuelle des superviseurs de coachs et mentors.](#)

Outre l'EMCC, d'autres organisations professionnelles délivrent des accréditations de niveau équivalent aux superviseurs individuels. Nous vous invitons à étudier les différentes options qui s'offrent à vous afin de choisir l'organisme d'accréditation le mieux adapté à vos besoins personnels et professionnels.